

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019



Photo : C. Pocachard

Les sangliers, une population à réguler.

## La chasse en forêt domaniale

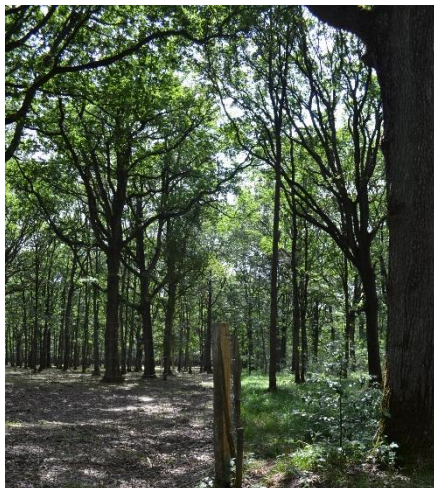
Chaque année, l'Office national des forêts organise des journées de chasse en forêt domaniale. Ces journées permettent de réguler les populations de grands animaux et contribuent ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers et la protection des espaces.

## La chasse utile à la forêt

En l'absence de prédateurs naturels, c'est la chasse qui régule les populations de grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers).

En Ile-de-France, les populations de grand gibier n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui.

Une population d'animaux trop élevée met en péril le renouvellement de la forêt, sa biodiversité, et à terme les populations elles-mêmes.



©ONF

A gauche : Zone où les populations de grand gibier sont trop élevées par rapport à la capacité de régénération de la forêt – A droite une zone où l'équilibre forêt-gibier est maintenu

Pour le forestier, il n'est pas question de supprimer le grand gibier mais simplement de maintenir une population qui ne mette pas en péril le milieu forestier. Il s'agit de veiller à ce que le niveau de dégâts de ces grands animaux reste supportable pour la forêt. La surpopulation n'est pas exclusivement un problème forestier. Les agriculteurs riverains subissent eux aussi des dégâts. Les accidents liés aux collisions avec les animaux augmentent proportionnellement aux populations. Il faut en permanence ajuster les plans de chasse.

Sans prédateurs, la régulation est ainsi un acte obligatoire pour :

- limiter les accidents avec les véhicules
- réduire les dégâts sur les terrains agricoles
- préserver l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- assurer le renouvellement de la forêt : en effet, en trop grand nombre, les animaux compromettent le renouvellement de la forêt par la consommation répétée des jeunes pousses (abrutissement).

# Communiqué chasse

SAISON 2019–2020

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019



Exemple de panneau positionné en forêt

## Les forêts d’Île-de-France abritent une population de chevreuils, de sangliers, parfois de cerfs qu’il est nécessaire de réguler

L’ONF suit le même protocole pour évaluer la population de grand gibier. Cette constance sur plusieurs décennies permet d’avoir une vision de la dynamique des populations et d’adapter les plans de chasse en conséquence. Les sangliers, quant à eux, de plus en plus nombreux, sont une espèce classé nuisible par arrêté préfectoral. Il font l’objet d’une pression plus forte de régulation.



Le calendrier des jours chassés est positionné sur les panneaux en forêt. Exemple de Montmorency

## Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée

L’ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse : la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d’Île-de-France), l’ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), les DDT (Directions Départementales des Territoires), les Conseils départementaux, les communes, les associations d’usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l’Etat (Gendarmerie et Police).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019

## Prudence, action de chasse

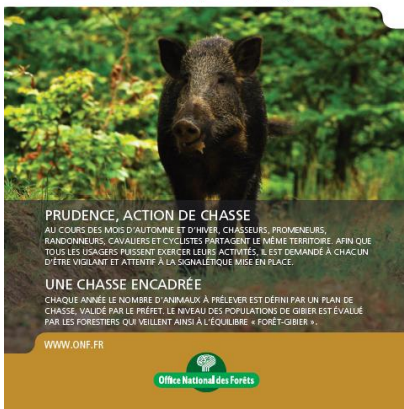
En période de chasse, une vigilance accrue est demandée au public : en effet les zones de chasse sont dangereuses pour les usagers de la forêt.

Ainsi, l'ONF invite le public à se tenir informé des dates de chasse en forêt et demande aux usagers de respecter les consignes de sécurité, notamment de ne pas pénétrer dans les zones chassées : des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé. L'automne est une saison d'activité intense en forêt publique : balades, chasse, cueillette de champignons,... Tout le monde est le bienvenu. Mais en période de chasse, il est demandé de faire attention et de bien respecter les panneaux qui incitent à la prudence

### LA CHASSE EN FORÊT DOMANIALE

#### À QUOI SERT LA CHASSE ?

Faute de prédateurs naturels, le gibier se développe, met en péril le renouvellement de la forêt, cause des dégâts dans les cultures riveraines et peut provoquer des accidents de la route. Seule une chasse raisonnée et bien encadrée permet de réguler la grande faune.



## Les bons réflexes à avoir :

- S'informer du calendrier des jours de chasse
- Respecter les consignes de sécurité
- Ne pas pénétrer dans les zones chassées
- Partager la forêt et rester cordial : la forêt est un espace de partage pour différents usagers et acteurs de la forêt.

Le calendrier des jours de chasse est disponible par forêt domaniale sur [www.onf.fr](http://www.onf.fr)